

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 28 (1957)

Heft: 2

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

légumes indigènes n'est pas dû seulement à la clémence du temps, mais aussi à la concurrence qu'exercent les prix de certains légumes importés. L'expérience montre toutefois que la demande de légumes d'hiver indigènes s'animera à nouveau si au temps doux succède une série de journées froides.

Le marché du logement. — La situation du marché du logement tend à s'améliorer dans la plupart des villes suisses. Cette progression est encore lente dans les grandes villes où continuent d'affluer de nouveaux habitants. Genève, par contre, subit encore une forte pénurie, les besoins augmentant encore plus rapidement que la construction.

Les véhicules à moteur en Suisse. — Le parc des véhicules à moteur suisses a atteint 607.000 unités, sans compter les véhicules de l'armée et les tracteurs. L'augmentation a été de 95.000 unités dans les 12 derniers mois. On compte désormais une automobile pour 16 habitants (18 il y a 1 an), une motocyclette, un scooter ou un cycle à moteur pour 21 habitants (23) et un véhicule à moteur pour 8 habitants (9).

Les aspects sociaux de la coopération économique européenne. — Le B.I.T. a publié un rapport sur « les aspects sociaux de la coopération économique européenne ». Quatre points ont retenu l'attention des experts : les différences internationales dans le coût de la main-d'œuvre font-elles obstacle à une libéralisation des échanges internationaux ? — Comment réduire au minimum les difficultés qu'une coopération économique plus poussée pourrait causer aux personnes exerçant certaines activités ? — Serait-il, à la suite d'une libéralisation des échanges, nécessaire que les pays d'Europe définissent et appliquent leur politique sociale en se consultant et en collaborant plus étroitement qu'ils ne le font à l'heure actuelle ? — Quels sont les problèmes sociaux que poserait une plus grande mobilité de la main-d'œuvre sur le plan international ?

Des divergences franco-suisses. — Des divergences d'interprétation de l'accord commercial franco-suisse d'octobre 1955 ont nécessité la réunion de la Commission mixte à Paris. La Suisse reproche à la France de n'avoir pas autorisé l'importation de colorants pour la somme fixée par l'accord. En outre, des machines horlogères devaient être louées ou vendues aux fabricants français ; ces livraisons n'ont pu être effectuées, l'horlogerie française s'étant refusée à souscrire l'engagement de n'utiliser ces machines que pour l'alimentation du marché indigène.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner

Administration du bulletin : R. Steiner, Delémont

Publicité : Par l'administration du bulletin, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. — Téléphones : président : (032) 6 40 07 ; secrétariat : (066) 2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : (066) 2 14 37